



Avec le financement de Voice



# Souffrances sous silence : enquête sur la mendicité forcée des enfants talibé au Niger

Mars 2020



## RÉSUMÉ DU RAPPORT

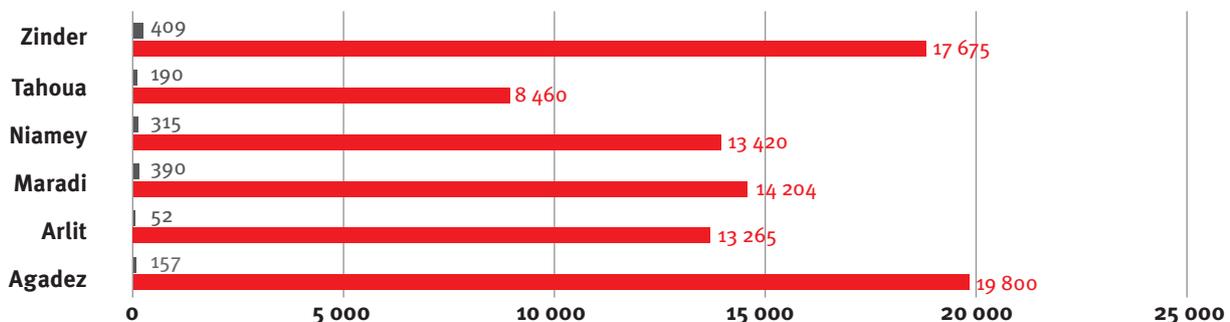
En partenariat avec Anti-Slavery International (Royaume-Uni) et la Rencontre Africaine pour la Défense des Droits de l'Homme (RADDHO du Sénégal), l'Association Nigérienne pour le traitement de la délinquance et la prévention du crime (ANTD) a mené une étude afin de pallier au manque d'information quant au phénomène répandu, et pourtant méconnu, de la mendicité forcée des enfants talibé (ci-après 'talibé') au Niger. L'enquête terrain, réalisée entre janvier et juin 2018, couvre les centres urbains où le développement de la mendicité est récemment observé à savoir Agadez, Arlit, Maradi, Niamey, Tahoua et Zinder et comprend des entretiens avec 840 talibé et 51 maîtres coraniques d'écoles coraniques traditionnelles (résidentielles) ; 51 parents de talibé ; et 58 informateurs clés (experts en protection de l'enfance, universitaires, autorités publiques et figures étatiques). Le rapport de recherche fait, entre autres, l'état des lieux de la mendicité forcée des talibé au Niger ; dépeint les profils et conditions de vie de ces enfants ; et analyse l'environnement juridique relatif à la protection de l'enfant. Enfin, le rapport formule des recommandations fortes à l'attention d'un ensemble d'acteurs (Etat, institutions régionales, organisations de protection de l'enfance, société civile, centres de recherche en migration, maîtres coraniques et autorités religieuses et population nigérienne) pour l'éradication de la mendicité forcée, l'amélioration du fonctionnement des écoles coraniques, et la protection des droits et du bien-être des talibé.

## VUE D'ENSEMBLE

- **Les talibé sont des jeunes garçons, âgés de 6 à 17 ans, qui étudient dans des écoles coraniques. Ils vivent dans une précarité parfois extrême.** Ces garçons sont exploités par les maîtres coraniques qui les forcent à mendier et exercent souvent des petits métiers, pénibles et mal rémunérés. Les talibé sont aussi **vulnérables aux abus sexuels, à la traite des personnes et à d'autres formes de violence.**
- **L'exploitation des talibé s'inscrit aussi dans des dynamiques migratoires nationales et régionales.** Bien que les principaux itinéraires utilisés par les trafiquants de talibé soient difficiles à repérer, l'étude identifie comme principaux points d'entrée et de sortie des trafiquants au niveau des frontières nationales : **Timkin vers le Nigéria, l'axe Arlit - Assamaka vers Algérie et l'axe Ayerou Haoussa - Abala - Finlingue vers le Mali.**
- Ne bénéficiant pas d'un enseignement général diversifié, hormis la mémorisation du Coran, et consacrant la majorité de leur temps à la mendicité, **la plupart des talibé sortent de l'école coranique analphabètes, sans qualification ni diplôme, et avec des perspectives d'avenir extrêmement restreintes.** Coupés de toutes relations avec leurs parents et villages, ils n'ont souvent pas d'autre choix que de continuer à mendier pour survivre, et constituent ainsi des **proies faciles pour les réseaux de délinquance, prostitution, ou groupes armés non-étatiques.**
- **Les causes de la mendicité forcée des talibé sont complexes et multifactorielles, combinant réalités économiques** – pauvreté des milieux ruraux encourageant l'exode vers les centres urbains, **et croyances socioculturelles** – en particulier auprès des populations rurales (représentant environ 70% de la population et dont sont issus une grande partie des talibé) qui continuent d'associer positivement la précarité des conditions de vie en école coranique et la difficulté de la pratique de la mendicité au passage vers l'âge adulte, à l'apprentissage de l'humilité et à l'accomplissement religieux.

## CHIFFRES CLÉS

### Effectifs des talibé et écoles coraniques recensés



Au total, **86 824 talibé** et 1 543 écoles coraniques furent recensés.

Nous estimons qu'il y aurait plus de **160 000 talibé** répartis dans près de 2 500 écoles coraniques **dans l'ensemble du Niger.**

Parmi les 86 824 talibé recensés, au moins **76 080 sont forcés à mendier.**

### Profil des talibé

- 85% avaient plus de 7 ans au moment de leur admission en école coranique et 13% étaient âgés de 6 à 7 ans.
- **65% sont originaires de zones rurales** ou de contrées proches des centres urbains concernés, tandis qu'une minorité vient de pays voisins (**1% de maliens et 5% de nigériens**), ayant généralement été trafiqués par des maîtres coraniques.
- 91% ont été admis à l'école coranique sur décision de leurs parents ; les 9% restants se sont volontairement inscrits.
- 83% sont issus de familles aux revenus précaires.

## Conditions de vie, exploitation et abus des talibé

- **98% des maîtres coraniques ont reconnu exiger des talibé un montant quotidien allant de 50 à 150 Francs CFA** (de 0.076 à 0.23 EUR) – généralement, seuls les talibé bénéficiant d'un soutien familial sont exemptés de mendicité.
- **75% des talibé sont exploités dans des travaux champêtres** sur les terres d'agriculteurs ou de leurs maîtres coraniques.
- **41% des talibé exercent un petit métier** (vente d'eau, porte-faix, travaux ménagers, petits commerces etc.) pour subvenir à leurs besoins, ceux de leurs maîtres coraniques ou de leurs familles.
- En moyenne, les talibé (ne travaillant pas) consacrent près de **9 heures par jour à la mendicité. Surchargés, ils consacrent à peine 25% de leur temps à l'étude du Coran.**
- **99% des talibé ont déjà été agressés pendant qu'ils mendiaient dans la rue** (parmi ces agressions, 35% étaient physiques et 64% étaient verbales) et **64% ont déjà eu, ou failli avoir, un accident de la route** lorsqu'ils mendiaient.
- Leur accès à l'eau étant très limité, **les talibé ne se lavent généralement que tous les quinze jours**, leurs vêtements sont à peine lavés et ils n'ont souvent pas de chaussures.
- Mal nourris et n'ayant accès ni à un logement décent, ni à des soins médicaux, les talibé sont vulnérables au paludisme, à la dermatose, aux intoxications alimentaires et autres maladies.



## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS PHARES

**La mendicité forcée des talibé constitue une atteinte aux droits fondamentaux de l'enfant ainsi qu'un réel problème sociétal et géopolitique** – les anciens talibé constituant des recrues idéales pour les réseaux criminels et groupes armés non-étatiques. Les talibé doivent ainsi être considérés par les responsables politiques et acteurs humanitaires comme une cible prioritaire dans l'élaboration de politiques sociales et éducatives. Le Niger a ratifié plusieurs instruments juridiques et a adopté un certain nombre de textes visant à protéger les droits des enfants, mais leur application effective s'avère extrêmement limitée. La seule condamnation d'un maître coranique abusif a eu lieu en 2012 dans le département de Téra à l'ouest du Niger. **La lutte contre la mendicité des talibé au Niger nécessite le lancement d'initiatives multilatérales (organisations gouvernementales et intergouvernementales, ONG, OSC et associations religieuses) urgentes.** Néanmoins, il faut noter que, très attachée à l'enseignement coranique, la majorité de la population nigérienne n'appelle pas à l'abrogation pure et simple de cette forme d'enseignement mais à la réglementation des écoles coraniques par l'État. Dans la mesure où une telle réforme devrait s'inscrire dans un processus de long terme, il est important d'initier, **un dialogue participatif et d'appuyer les communautés et les maîtres coraniques dans la recherche de solutions fortes, culturellement adaptées, et pérennes à la problématique de la mendicité et de l'exploitation des enfants talibé.**

## Nos recommandations principales pour accompagner ce processus (liste complète pp. 41-45) comprennent :



- Un engagement étatique fort qui doit se concrétiser par la prise en compte et l'intégration du problème de la mendicité forcée des talibé dans les plans et programmes de tous les Ministères du Niger concernés par la problématique ;
  - L'application effective des lois relatives à la mendicité forcée et à l'exploitation des talibé, y compris les poursuites judiciaires à l'encontre des marabouts enfreignant ces lois, avec des peines proportionnelles à la gravité des infractions et crimes commis ;
  - L'allocation de ressources adéquates et la diffusion de directives claires à l'intention de la brigade des mineurs, lui enjoignant d'enquêter sur les cas de maltraitance et d'exploitation, y compris lors des patrouilles de rue et contrôles aux frontières ;
  - Un recensement exhaustif des écoles coraniques et des effectifs réels des talibé au niveau national via une cartographie de toutes les écoles existantes - notamment dans les régions de Diffa, Dosso et Tillabéry, exclues du cadre de cette recherche ;
  - Des recherches plus approfondies sur les vulnérabilités des talibé impliqués dans les travaux domestiques, champêtres et autres, sur les conséquences de la mendicité forcée des talibé, ainsi que sur les trajectoires des trafiquants de talibé ;
  - La mise en place de dispositifs pour renforcer la collaboration avec les pays voisins au niveau des contrôles aux frontières - notamment au niveau des points d'entrée et de sortie identifiés dans cette recherche ;
- 
- L'organisation de vastes campagnes de sensibilisation à l'endroit des communautés et des parents sur les droits fondamentaux de l'enfant ;
  - L'implication systématique des populations, y compris des talibé, dans le débat et l'élaboration de plans, politiques et programmes relatifs à l'enseignement coranique, en particulier dans les zones rurales plus réticentes au changement ;
  - Faciliter la constitution d'associations de jeunes et anciens talibé pour porter la voix des talibé et devenir un interlocuteur privilégié des institutions chargées de la question de l'enseignement coranique ;
  - L'apport d'un soutien technique et matériel aux maîtres coraniques via des formations en protection de l'enfance, des sessions de sensibilisation et de partage d'expériences, et via la création d'activités génératrices de revenus.

